RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE CLEMENT MAROT A ROUEN

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 18 janvier 2027 à 12h00

Ville de Rouen
Hôtel de Ville
2 place du Général de Gaulle
CS31402
76037 ROUEN Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE CLEMENT MAROT A ROUEN
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	16
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	23 mois, dont 2 mois de préparation
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.3 – L'Assistant à maîtrise d'ouvrage BIM 6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 6
3.5 - Contrôle technique 6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE CLEMENT MAROT A ROUEN

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 16 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	DÉSAMIANTAGE - CURAGE - DÉPOSES SOIGNÉES
02	FONDATIONS - GROS-ŒUVRE
03	CHARPENTE BOIS ET MURS A OSSATURE BOIS
04	ETANCHEITE - VÉGÉTALISATION DES TOITURES - COUVERTURES - BARDAGE
05	MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS
06	METALLERIE
07	MENUISERIES INTÉRIEURES - MOBILIER - PLAFONDS BOIS - TERRE CRUE
08	CLOISON - DOUBLAGE - PLAFONDS
09	CARRELAGES - FAÏENCES - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES
10	PEINTURE
11	CUISINE
12	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
13	ELECTRICITE
14	ASCENSEUR
15	TERRASSEMENT - VRD
16	PAYSAGE - JEUX

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Il a été décidé de ne pas décomposer les lots 4, 7, 12 et 16 car la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des travaux.
En effet, il est nécessaire de confier à un même titulaire ces prestations de nature différente mais devant obligatoirement être étudiées et mises en œuvre ensemble, afin de prévenir les difficultés de coordination et les désordres techniques pouvant conduire à des plus-values financières en cours d'exécution.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage

01	45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
02	45262210-6	Travaux de fondation
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45261100-5	Travaux de charpente
03	45223200-8	Ossatures
04	45261210-9	Travaux de couverture
04	45112713-6	Travaux d'aménagement paysager de jardins sur les toits
04	45261410-1	Travaux d'isolation de toiture
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45262420-1	Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques d'ouvrage
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	39130000-2	Mobilier de bureau
07	45261220-4	Travaux de revêtement de toitures et de mu
08	44112300-1	Cloisons
09	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
09	45431000-7	Carrelages
10	44111400-5	Peintures et revêtements muraux
11	39221000-7	Équipement de cuisine
12	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
12	45232141-2	Installations de chauffage
13	45311200-2	Travaux d'installations électriques
14	42416100-6	Ascenseurs
15	45112500-0	Travaux de terrassement
15	45234116-2	Travaux de construction de voies
16	37524000-7	Jeux
16	77310000-6	Services de plantation et d'entretien d'espaces verts
16	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Compte tenu de l'interdépendance des prestations et de la nécessité d'assurer la coordination de l'ensemble du marché auprès d'un interlocuteur unique, le titulaire sera un groupement conjoint d'opérateurs économiques dont le mandataire sera solidaire de chacun des membres pour l'exécution de leurs obligations contractuelles. Les candidats sont libres de la

forme de groupement pour la présentation de leur candidature et de leur offre ; la forme indiquée ci-dessus devra être adoptée après attribution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Ainsi le titulaire s'engage, dans son offre à l'annexe 2 à l'acte d'engagement relative à la clause sociale, à dédier des heures de travail aux publics éloignés ou à réaliser des actions d'insertion.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

ACAU ARCHITECTES
33 rue du Pré de la Bataille
76000 ROUEN

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.
Cotraitant CRITIQ
177 boulevard de l'Yser
76000 ROUEN

3.3 – L'Assistant à maîtrise d'ouvrage BIM

Socotec Digital
5, PLACE DES FRERES MONTGOLFIER
78280 GUYANCOURT

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

BUREAU VERITAS
9, cours du Triangle
92800 PUTEAUX

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :
CEFTEC
462, allée de Castiglione
76360 BARENTIN

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Pièces administratives :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cadre de réponse valant mémoire technique et environnemental (CMTE)
- L'attestation de visite

Pièces techniques (CCTP, DPGF, Plans etc.) :

- Voir le document intitulé « MAR_DCE_LISTE_PIECES_TECHNIQUES ».

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les maquettes numériques IFC (2X3 TC1) transmises sont données à titre indicatif afin que l'Entreprise puisse mieux identifier le projet et voir la qualité des maquettes afin d'estimer le temps à passer pour la modélisation et/ou l'enrichissement de données de la maquette relatif à son lot.
L'Entreprise aura la possibilité de mener sa modélisation propre à la phase d'Exécution à partir de la maquette numérique EXE de la Maîtrise d'œuvre.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Formulaire DC1	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Formulaire DC2	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
3 références équivalentes de construction ou de réhabilitation d'ERP existant de moins de 3 ans. Les attendus pour ces références sont décrits dans le document *Annexe RC - Références similaires*	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot(s)	Libellés	Signature
01	1112 – Démolition – déconstruction (Technicité confirmée) 1161 – Travaux de curage 1162 – Déconstruction sélective	Non
02	1311 – Terrassements – Fouilles (technicité courante) 2112 – Maçonnerie et ouvrages en béton armé (technicité confirmée)	Non
03	2351 – Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (technicité courante)	Non
04	3212 – Étanchéité en matériaux bitumineux en feuille (technicité confirmée) 3181 – Couverture en plaques nervurées ou ondulées 3811 – Parois en bardages simples (technicité courante)	Non
05	3521 – Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité courante)	Non
06	4411 – Serrurerie – Métallerie (technicité courante)	Non
07	4322 – Fabrication et pose de menuiseries intérieures (technicité confirmée) 2132 – Enduit au liant hydraulique	Non
08	4131 – Plaque de plâtre (technicité courante)	Non
09	6223 – Revêtements résilients (technicité supérieure) 6323 – Carrelages – travaux d'étanchéité	Non
10	6111 – Peinture et ravalement (technicité courante)	Non
11	Qualicuisine, Qualifroid, ou équivalent.	Non
12	5112 – Installation de plomberie sanitaire dans tous type de bâtiment supérieur à 1000 m² sans surpresseur 5251 – Installation de chauffage ou de froid raccordée sur réseau urbain. 5312 – Installation de VMC dans tous type de bâtiment supérieur à 1000 m²	Non

13	QUALIELEC minimum Courant fort E3.3 CMfort E3.3 CM Courant faible CF2 ST-TC-FO	Non
15	1311 - terrassements & fouilles (technicité courante) 1321 - Canalisation d'assainissement (technicité courante) 1341 - Aménagement de chaussées et trottoirs	Non
16	Qualification professionnel attendu Qualipaysage P120 : Création d'espaces verts E130 : Entretien d'espaces verts (si phase de garantie d'entretien)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Une entreprise ne possédant pas une des qualifications exigées pourra faire valoir celle d'un co-traitant ou d'un sous-traitant.
En cas de certificats présentés par un sous-traitant, l'identité et la certification de ce dernier devront être présentés dès la remise de l'offre et la déclaration de sous-traitance devra être fourni préalablement à la notification du marché.

Les références et qualifications demandées servent à prouver la capacité du candidat à réaliser les travaux avec le niveau d'exigence attendu et conformément aux attentes des cahiers des charges. Les candidats dont les références ou qualifications seraient jugées insuffisantes verront leurs candidatures éliminées.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Le Cahier des charges BIM et ses annexes	Non
Pour les lots qui modéliseront (voir ci-après), la note méthodologique BIM	Non
Le cadre de mémoire technique et environnemental dûment complété	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
L'attestation de visite du site	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Dans le cadre de l'opération en BIM, les entreprises mentionnées ci-après doivent devront obligatoirement fournir une maquette BIM et la mettre à jour du début de la phase chantier jusqu'au DOE.

- 02 Fondations – Gros Œuvre
- 03 Charpente Bois et Murs à ossature bois
- 12 Plomberie – Chauffage - Ventilation
- 13 Electricité

L'entreprise joindra dans le mémoire technique, une note BIM qui précisera les items suivants :

- Le processus BIM que devra mettre en place l'Entreprise dans le cadre du projet. Elle peut illustrer par des exemples mis en place sur des opérations menées en BIM.

- Les moyens humains (y compris CV et certification ou diplôme éventuel) et techniques (logiciels utilisés de production des maquettes, plateforme utilisée, etc.) qui seront déployés pour l'opération.

Les autres lots seront également intégrés au processus BIM. Elles ne devront pas fournir une maquette numérique pour leur lot mais devront compléter un fichier Excel contenant des informations techniques conformément à l'annexe « table des attributs » du Cahier des charges BIM de l'opération.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire, pour tous les candidats, tous lots confondus. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
MOA : Romain CLAUSIER, romain.clausier@rouen.fr
Pour tous les lots.

Créneaux de visites :

- Mardi 8 décembre de 14h30 à 16h30 ;
- Vendredi 18 décembre de 10h30 à 12h30 ;
- Mardi 5 janvier de 14h30 à 16h30.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.mpe76.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Rouen
Direction des Affaires Juridiques
2 Place du Général de Gaulle
CS31402
76037 ROUEN Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.html). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

POUR TOUS LES LOTS :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur Technique	50.0 %
2.1-Compréhension du programme de travaux	*5.0 %*
2.2-Moyens humains et matériels mobilisés pour l'exécution des travaux	*10.0 %*
2.3- Maîtrise de la qualité et des performances des ouvrages	*10.0 %*
2.4-Méthodologies de préparation et d'exécution des travaux	*20.0 %*
2.5-Respect du planning de chantier prévisionnel joint au DCE	*5.0 %*
3-Performances en matière environnementale	10.0 %
3.1-Moyens et méthodologies mises en œuvre pour le respect des exigences en matière de réduction des nuisances liées au chantier (charte de chantier à faible nuisance)	*6.0 %*
3.2-Moyens et méthodologies mises en œuvre pour la gestion des déchets générés par le chantier (tri, stockage, évacuation)	*4.0 %*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.mpe76.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rouen
53 Avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02.32.08.12.70
Télécopie : 02.32.08.12.71
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi des recours suivants :

- Un référé précontractuel *(art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative)*, depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ;

- Un référé contractuel *(art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative)*, le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ;

- Un recours en contestation de la validité du contrat *(Conseil d'Etat, 4 avril 2014, n°358994, Dpt de Tarn et Garonne*) dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation ;

- Un recours pour excès de pouvoir à l'encontre des actes détachables du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché et durant toute la période de consultation des entreprises.